

Sujet : Déclaration IOTA - Franchissement du Croult à Goussainville - Accord tacite

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

Date : 29/09/2023 à 18:59



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

A la suite du dépôt du dossier de déclaration IOTA dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes informé qu'aucune opposition à votre déclaration ne sera prise par l'administration.

En conséquence, vous êtes autorisé à démarrer votre opération à compter de la date mentionnée dans le dernier récépissé de déclaration, disponible en partie 4.

Ceci met fin à la procédure.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : HENEULT Morgane

Courriel de contact : morgane.heneault@val-doise.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT

SIAH SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT-ROSNE

Chemin du Pont de l'Etang

95190 GOUSSAINVILLE

Le numéro de l'accusé réception du dossier déposé sur Service-public est : DIOTA-230717-093826-964-005

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 17/07/2023

Le numéro d'AIOT est : 0100026033

Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

Partie 4 : documents téléchargeables

Veuillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : morgane.heneault@val-doise.gouv.fr